



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3004

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Rénovation de la station de relèvement de Cusset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3004**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rénovation de la station de relèvement de Cusset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La station de relèvement des eaux usées de Cusset à Villeurbanne fait partie du bassin versant de la station d'épuration de la Feyssine. Elle relève une partie des eaux usées et des eaux pluviales de Vaulx en Velin.

L'ouvrage fait, par ailleurs, partie du système d'endiguement de Saint Jean/Vaulx en Velin qui contribue à la protection contre les crues du Rhône d'une partie des territoires des Communes de Vaulx en Velin, de Villeurbanne et de Décines Charpieu.

La station de relèvement de Cusset a été construite en 1974 et est aujourd'hui vétuste.

D'une part, ses équipements électriques et mécaniques doivent être rénovés afin de fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble de l'ouvrage et de réduire ainsi le risque de déversement au milieu naturel.

D'autre part, les conditions de l'exploitation de la station sont très insuffisantes et sa conception générale (et plus particulièrement celle de la file "eaux usées" qui compte 2 relèvements en série) n'est pas optimale.

Enfin, la station peut être à l'origine de nuisances olfactives et sonores.

II - Description du projet

Afin de répondre à ces problématiques, le service usines de la direction eau et déchets mène depuis 2015 le projet de rénovation de la station de Cusset, en maîtrise d'œuvre interne.

Les études de diagnostic ont aujourd'hui toutes été réalisées. Au cours de ces études, la capacité insuffisante du pont de Cusset et la nécessité de le renforcer à court terme ont, notamment, été mises en évidence.

La solution représentant le meilleur compromis technique, économique et environnemental a été retenue.

Elle consiste :

- à reconstruire intégralement la file de relèvement des eaux usées :

. un dessableur ainsi qu'un poste de pompage des eaux usées seront construits à proximité des ouvrages actuels dont le fonctionnement devra être maintenu le temps des travaux ; ces ouvrages pourront ensuite être supprimés, une fois la nouvelle file mise en service,

. la conduite de refoulement installée sous le pont de Cusset devra être rénovée et doublée, une fois que les renforcements de l'ouvrage d'art auront été réalisés (soit d'ici 2025 à 2030) ;

- à rénover la file "eaux pluviales" existante,

- à réaliser les aménagements permettant l'intégration architecturale de l'ensemble de la station dans son environnement, ainsi qu'à mettre en œuvre les installations permettant de prévenir les nuisances vis-à-vis des riverains.

III - Coût et planning du projet

Le projet est estimé à 4 000 000 € HT.

| | | |
|--|--------------------------|-----------|
| études techniques et autres prestations intellectuelles (diagnostics amiante, plomb, déchets, génie civil, topographie, pollution des sols, géotechnique, contrôle technique, coordonnateur SPS, essais de garantie) | 145 119 € | 2016-2022 |
| études de maîtrise d'œuvre en conception et en réalisation | maîtrise d'œuvre interne | 2016-2022 |
| travaux de rénovation de la station | 3 854 881 € | 2020-2022 |
| Total HT | 4 000 000 € | |

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

La consultation pour le marché de travaux sera lancée fin 2018 pour un démarrage des travaux mi 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la reconstruction de la station de relèvement de Cusset à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - assainissement pour un montant de 3 938 333 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5149, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 505 802 € HT en 2019,
- 1 188 333 € HT en 2020,
- 1 689 167 € HT en 2021,
- 555 031 € HT en 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 000 000 €HT en raison de l'individualisation partielle de 61 667 €HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.